ASSOCIATIONS UNIES
68

PLAIDOYER 2023

COLLECTIF ASSOCIATIONS UNIES
HAUT RHIN

POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE DU LOGEMENT

CONTACT :
Odile FOURNIER
odilefournier68@gmail.com
Raymond KOHLER
raymond.kohler@fasge.eu

NOTRE PLAIDOYER

La crise multi-dimensionnelle touche les plus pauvres qui s'enfoncent ; et les personnes sur le fil ont des difficultés qui risquent de les faire basculer

Les associations de solidarité ont été très déçues de la gestion opérée par le gouvernement précédent en matière de lutte durable contre la pauvreté, malgré les ambitions affichées, notamment via la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Elles ont en effet constaté que la situation des plus précaires s'était fortement dégradée, amplifiée par le contexte sanitaire et géopolitique. (constat UNIOPSS)

Le discours présidentiel sur « la fin de l'abondance » semble annoncer la volonté d'un resserrement budgétaire. D'une manière générale, le gouvernement précédent a pris des mesures d'urgence massives, qui étaient nécessaires mais ont eu un coût élevé. En parallèle, nombre de chantiers structurels ont été « mis en pause » ou retardés. Or, il s'agit de projets au long cours, qui demandent des investissements de départ conséquents qui permettent de réparer les « fractures » du pays et in fine de réduire les besoins et donc les coûts d'intervention sociale.(constat UNIOPSS)

Par ailleurs, on peut regretter que le gouvernement ne mette en place que des mesures « coup de pouce », sans manifester de réelle volonté de faire évoluer structurellement la situation des personnes en situation de pauvreté. Aujourd'hui nous constatons la difficulté des ménages précaires à faire face au moindre événement exceptionnel, à l'inflation mais surtout, que les minima sociaux ont une couverture insuffisante aujourd'hui.

Par ailleurs, avec la crise, de nouvelles thématiques sont émergentes : coût de l'énergie, hausse du coût de la vie au quotidien, et ressources insuffisantes. La hausse des prix alimentaires et de l'énergie a un impact très différent selon les ménages : ceux qui se déplacent beaucoup et dont les logements sont mal isolés notamment vont subir de fortes baisses de pouvoir d'achat. Surtout, les personnes avec de bas revenus qui ne sont pas indexés sur les prix : par exemple, les salariés situés au-dessus du smic mais en temps partiel, les travailleurs indépendants précaires, ceux qui vivent du soutien d'associations, de la famille ou d'amis. Même si on le mesure mal et qu'il est très inégal selon les ménages, le retour de l'inflation est un changement majeur et il aura un impact sur nombre de situations. (Observatoire inégalités)

SOMMAIRE

1 – AUGMENTATION DE LA PRECARITE p.4
11– aide alimentaire p.5
12 - aides face à la précarité énergétique p.9

2- DE L'HEBERGEMENT AU LOGEMENT p.11
21 – L'hébergement d'urgence
22 – l'accès à un logement adapté p.14
23 – Le Logement d'abord p.15
24 – Les gens du voyage p.18
25- La prévention des expulsions locatives p.19
26 - PROPOSITIONS HEBERGEMENT /LOGEMENT p.21

3 - L'INTEGRATION DES MIGRANTS : p.25
31 – Contre le projet de loi
32 – Des problèmes de précarité en augmentation p.27
33 - De graves problèmes d'accès aux droits. p.27
33 – Des problèmes de logement constants p. 28

4 – L'ACCES AUX DROITS. p. 29
41- Le non recours p. 29
42 – la dématérialisation et ses effets p. 32
43– les problèmes spécifiques CAF p. 33
44 - l'accès aux droits bancaires p. 35

5 – RSA et ACCES A L'EMPLOI p.37

6- L'ACCES AUX SOINS p. 40
61- personnes en situation de souffrance psychique p.40
62- Un accès à l'AME de plus en plus complexe p. 41
63 - l'accès aux soins des gens du voyage p.42

CONCLUSION p.43

Annexes p.44/45

04

1 - Augmentation de la précarité

CONSTATS

Droit de tous à un accès digne et durable à l'alimentation :
59% de ersonnes se privent de certains besoins dont l'alimentaire. En France, le recours à l'aide alimentaire augmente chaque année (sources : Rapport 2023 du Secours Catholique)
40% des enfants des familles défavorisées ne mangent pas à la cantine contre 17% des élèves issus de familles de catégories socioprofessionnelles supérieures. (Sources : La Gazette.fr, L'école française propose-t-elle un cadre de vie favorable aux apprentissages et au bien-être de l'élève ? Rapport d'étude, menée par le Cnesco, le Conseil national d'évaluation du système scolaire)

Témoignage de Christelle, de Ferrette (Caritas):
« Je ne sais pas comment je vais payer la facture »
« Je fais le ménage chez des particuliers, et je distribue de la publicité dans les boîtes aux lettres. J'essaye de m'en sortir comme je peux. Je me suis mariée il y a quelques mois, ma situation s'est un peu améliorée mais c'est toujours très difficile. Mon mari a un CDD de 1 600€ par mois, mais depuis que nous sommes mariés, je ne touche plus l'aide de 155€ de la CAF, pour la pension alimentaire de ma fille de huit ans. Ils disent que c'est à mon mari de subvenir à ses besoins, alors que ce n'est pas le père de ma file, et que lui paye une pension à son ex-femme. Nous avons des crédits à rembourser, et il ne nous reste plus grand-chose lorsque toutes les charges sont payées. Là, j'ai une facture d'eau en attente, et je ne sais pas comment je pourrais la régler… »

Localement, à Caritas, nous constatons une hausse très inégale des demandes d'aides diverses dans nos équipes (30 lieux d'accueil répartis dans tout le Haut-Rhin). C'est dans le Sundgau que la situation est la plus préoccupantes. Les 7 équipes présentes sur ce secteur voient le nombre de personnes en demande d'aide doubler voir tripler par rapport aux mêmes périodes les années précédentes.

05

1.1 - AIDE ALIMENTAIRE

A l'échelon national, selon les associations, entre 4 et 5 millions de personnes ont recours à l'aide alimentaire. Avant la crise de 2008, l'aide alimentaire concernait environ 2 millions de personnes, puis 4 millions après. Depuis le Covid, et maintenant les effets de l'inflation, les besoins ne cessent d'augmenter encore.

Localement la Ville de Mulhouse et la DDETSPP réalisent un important travail de coordination du réseau des associations, qui se mobilisent de façon efficace.

Témoignage de Marie*, de Mulhouse (Caritas) :

« ***L'épicerie sociale, une aide précieuse*** »
« Je suis de nationalité congolaise. Avant, je vivais en foyer, avec mes deux enfants. Depuis, ma situation s'est un peu améliorée, j'ai été régularisée. J'ai mon petit appartement, je travaille, et mes enfants sont à l'école du quartier. Mais ça reste très difficile, et l'assistante sociale me permet d'avoir accès à l'épicerie sociale de Caritas au Drouot. C'est une aide précieuse, qui nous permet de nous nourrir avec des bons produits, contre une toute petite somme d'argent. Et en plus, on peut choisir les produits qu'on aime. Grâce aux économies réalisées, ça me permet de rembourser des dettes. »

06

Aide Alimentaire

Le baromètre réalisé par la DDETSPP en mars 2023 fait apparaître que la demande d'aide alimentaire connaît une hausse de 5% par rapport à février et de près de 10% en un an. Mais les diagnostics locaux territoriaux ne sont pas partout réalisés
Il y a un problème d'approvisionnement et de stocks limités en produits laitiers et en viande. Par ailleurs, on constate que les produits ramassés sont souvent de faible qualité en raison des actions de plus en plus nombreuses et variées dans les grandes surfaces et commerces (bacs avec dates courtes, « to good to go »…)

A Mulhouse, nos épiceries Caritas Alsace sont au maximum de leurs capacités d'accueil alors que l'accès aux denrées alimentaires est en baisse, notamment pour les produits frais. C'est lié à la loi contre le gaspillage alimentaire qui oblige les magasins à gérer leurs invendus. **Il y a donc beaucoup de demandes et une réponse de moins en moins adaptée.** De nouveaux projets émergent : proposer des paniers de produits frais de producteurs locaux qui permettent d'allier écologie, soutien à l'agriculture durable et aide saine aux personnes en précarité. Mais ce projet coûte très cher et nécessiterait un investissement des pouvoirs publics importants. A ce jour, l'aide alimentaire étatique et de l'union européenne soutient plutôt l'agro-industrie.

Le problème des locaux des Restos du cœur à Mulhouse révèle la difficulté pour des associations de trouver les moyens logistiques et pratiques de distribution et nécessitent une intervention volontaire des collectivités locales. Il n'est pas envisageable que, faute d'aide financière adaptée, dans une période de besoins sans cesse accrus, les restos du coeur menacent de fermer cet été

07

Aide Alimentaire

Au niveau national comme local, la situation fait naître de nombreuses interrogations : la réponse devient un problème. Ainsi l'anthropologue Bénédicte Bonzi -(autrice de La France qui a faim. Le don à l'épreuve des violences alimentaires (éd. Seuil)- décortique **les mécanismes qui amènent l'aide alimentaire à perpétuer les inégalités sociales au détriment des bénéficiaires et à organiser un marché de la faim :** entre désengagement de l'Etat, intérêts de la grande distribution et course à la production du système agro-alimentaire, les bénéficiaires qui n'ont pas le choix de leur alimentation, subissent un système qui produit des problèmes de santé et psychologiques. **L'aide alimentaire ne représente plus du tout un système d'urgence, mais est devenue la seule façon de s'alimenter pour beaucoup de personnes qui n'ont pas d'autre choix, et qui en restent dépendantes.** Les associations ne font que pallier, et tout le système repose sur elles et leurs bénévoles, leur engagement et la charge de toute l'organisation de l'aide.

08

Aide Alimentaire nos propositions

> **pour une « Sécurité Sociale alimentaire »**
Pour garantir le droit à se nourrir correctement, Bénédicte Bonzi propose la création d'une sécurité sociale de l'alimentation qui relierait les problématiques du monde agricole et celles de l'aide alimentaire. En se fondant sur l'octroi de 150 € par personne et par mois, ce modèle permettrait à tous de choisir et de se nourrir correctement. Il faut permettre aux personnes de rester dignes. La France en a les moyens.

> Le système d'aide alimentaire mobilisé avec efficacité a montré l'immense fragilité des personnes qui, du fait de la précarité de leurs ressources, en dépendent pour survivre. Il est indispensable, pour elles, de leur donner des moyens de vivre décemment en toute circonstance, **en augmentant le niveau des minima sociaux, pour que toute personne dispose d'au moins 50 % du revenu médian.**

> Dans ce contexte, la singularité des jeunes âgé·e·s de 18 à 25 ans est de ne disposer d'aucun filet de sécurité. La concertation sur le Revenu Universel d'Activité initiée depuis juin 2019 a mis en exergue qu'il était **nécessaire d'ouvrir aux jeunes l'accès aux revenus de solidarités avant 25 ans.**

> Face à l'explosion des prix des produits alimentaires (14,5 % en un an) l'UNCASS demande un grand plan national afin de prévenir des graves conséquences pour les personnes et ménages fragilisées. Il appelle à « **un soutien fort de l'Etat** en attendant la mise en place des différents plans en cours, l'urgence c'est maintenant, nous n'avons plus le temps d'attendre ».
.
> **L'aide alimentaire devient un tel problème qu'il doit devenir une priorité des pouvoirs publics, à l'échelon national et local. Il y a des épiceries sociales gérées par des villes dans le Haut Rhin, ce qui démontre que c'est possible (Thann, Illzach, Kingersheim)**

> **Localement, il s'agit aussi de mettre en œuvre des grilles de constats et de besoins des ménages concernés, afin d'établir un tableau de bord régulier et d'affiner les objectifs**

1.2 - Les aides face à la précarité énergétique

- constats et illustrations :

Comprendre le marché de l'énergie en France: quelques chiffres...

Précarité énergétique

✓Les ménages qui consacrent plus de 8 % de leur budget aux dépenses en énergie pour le logement (hors transports) ***3,4 millions soit 11,7% des ménages*** *(augmente depuis 5 ans)*
✓***6,8 millions de ménages*** *ont du mal à satisfaire leur besoin de chauffage, le plus gros poste de consommation dans un logement).*
✓Les ménages en précarité énergétique dépensent en moyenne 2000 €uros par an pour leurs factures d'énergie contre 1650€uros pour les autres ménages. Leurs logements sont souvent mal isolés.
✓**34% des ménages** disent avoir restreint leur chauffage pour réduire leur facture énergétique et **15%** disent avoir souffert du froid pendant l'hiver 2020/2021. (source ONPE)

CLCV

- Localement, la CLCV observe des **difficultés dans certaines copropriétés** : les budgets prévus sont insuffisants et des demandes de rallonge budgétaire sont effectuées : jusqu'à 1000 € par locataire ou propriétaire (d'ici la) fin (de l) d'année 2022

Il y a un grand sentiment d'incompréhension pour tous vis à vis des annonces, des dispositifs (bouclier tarifaire, chèques énergies…); les augmentations se découvrent au moment des rappels de charges pour ceux qui ont des chauffages collectifs, ou au moment de la fin des périodes de mensualisation (solde à payer important dû aux augmentations)

Des ateliers de lectures des factures d'énergie montrent que les personnes ne connaissent pas leurs contrats actuels et ne sont pas armés pour se confronter à la recherche du meilleur contrat et à utiliser le comparateur sur internet

- Caritas constate localement une augmentation des aides énergie

- **Nous nous demandons comment mesurer les répercussions de l'inflation et de la crise énergétique sur le reste à (sur)vivre des ménages précaires** ?

nos propositions

- Rendre le chèque énergie automatique, ce qui n’est actuellement pas le cas et constitue une cause importante de non recours en France (20 %). Une déclaration d'impôt non faite ou faite hors délai par exemple, ne permet pas d’obtenir le chèque énergie. Accéder à son 1er logement en cours d’année, reporte à l’année suivant la possibilité d’obtenir un chèque énergie. Et passage du chèque énergie à 700 euros

- Mettre en place de façon pragmatique, des cellules d’urgence susceptibles de coordonner, de centraliser les demandes (repérage des ménages en difficulté partagé entre de multiples acteurs, et développement d’une large information « allant vers » les personnes.)

- Développer dans tous les types de services sociaux, une politique de l’aller vers et du contact avec les personnes, ce qui signifie déployer les emplois de travailleurs sociaux nécessaires à une politique d’accompagnement digne, préventive et efficace.

UN TOIT C’EST UN DROIT

COLLECTIF ASSOCIATIONS UNIES

2 - De l'hébergement au logement

21- L'hébergement d'urgence :

CONSTAT NATIONAL (source FAS)

76% des personnes rencontrées par les maraudes indiquent ne pas avoir sollicité le 115. Source: Etude nationale 2020 Maraudes menée par la Fédération Nationale des Samu Sociaux avec l'appui de la Fédération des acteurs de la solidarité.

Un demandeur d'asile sur deux n'est pas hébergé dans le Dispositif national d'accueil (DNA), qui devrait pourtant les accueillir.

71 713 ménages reconnus prioritaires au titre du Droit Au Logement Opposable (DALO) sont en attente d'un relogement en 2020. Source: Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées

Les dernières Nuits de la solidarité ainsi que les remontées des acteurs de terrain mettent en avant **une augmentation des personnes à la rue,** et notamment des familles avec des enfants, des personnes vivant en campement ou en squat et dans de l'habitat informel. Face à cette situation qui ne cesse de s'aggraver, l'État privilégie la mise à l'abri temporaire au détriment de l'accompagnement social et de l'accès au logement pérenne. Ces choix politiques, qui privilégient le développement de l'hébergement hôtelier et la mise à l'abri temporaire, réduisent les perspectives d'insertion des personnes qui s'épuisent à chercher un toit, sans perspective personnelle à plus long terme.

Sous l'effet d'une inflation continue des besoins et d'une offre insuffisante ou inadaptée d'hébergement et de logement, les associations et organisations concourant à la prise en charge des personnes sans domicile sont sommées d'établir des priorités entre différents degrés de vulnérabilité. Par ailleurs, les gestionnaires d'établissement sont de plus en plus nombreux à recevoir des instructions des services déconcentrés de l'État concernant l'exclusion a priori ou la remise à la rue de catégories spécifiques de populations, fondées sur la situation administrative, l'âge, la composition familiale, les ressources ou encore l'état de santé des personnes

Pour sa part, le CAU[1] constate **que le nombre de Demandes Non Pourvues au 115 augmentent**. Il a été annoncé que le nombre de places d'hébergement serait maintenu, sauf qu'au niveau du PLF2023 ce sont 180 000 places qui sont prévues, contre 203 000 aujourd'hui. Or 180 000 places, **ce n'est pas du tout au niveau de la demande**. En plus, le desserrement impliquera inévitablement des places supplémentaires sur les territoires.

La DIHAL a conscience que dans les 4 prochaines années, on ne pourra pas baisser les places, il faudra même les augmenter tout en étant ambitieux sur le LDA (au regard de la précarisation, des données sur les expulsions et les migrations).

Les associations sont dubitatives sur l'effectivité des dispositifs de desserrement, constatent des écueils sur des expérimentations similaires en milieu rural (personnes qui ne restent pas, mobilisation de l'extrême droite, lacunes en termes d'accompagnement...)

La FAS appelle à la vigilance sur tout le dispositif SAS (dispositif de desserrement de Paris)

CONSTAT LOCAL hébergement d'urgence

Sur le département du Haut-rhin, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale qui mettent en oeuvre différents dispositifs allant de l'hébergement d'urgence à l'intermédiation locative **ne peuvent répondre à la demande des personnes en absence de logement.**

Les demandes d'hébergement augmentent de manière très inquiétante et le recours à l'hôtel enferme les personnes dans un habitat inadapté.

A ce jour, **plus de 500 personnes sont hébergées à l'hôtel**, qui n'est pas un habitat, mais une simple mise à l'abri dans des conditions indignes et où **le travail social est complètement inadapté pour résoudre les problématiques de sans abrisme.**
Chaque soir, depuis la fin des accueils en urgence hivernal, une centaine de personnes font appel au 115 et ne se voient proposer aucune solution.

Par exemple, la maraude de l'ordre de Malte qui a arpenté la ville de Mulhouse le vendredi 12 mai, n'a pu proposer aucune solution aux nombreuses personnes s'adressant à elle, tous les établissements étant en sureffectif. Seules quelques couvertures ont tenté de remplacer un habitat.

Propositions HEBERGEMENT :

Nous demandons un accueil inconditionnel de toutes les personnes et ménages à la rue, digne et continu;

Nous demandons la mise en place d'un abri de nuit à géométrie variable qui s'adapte à la demande pour que le département deviennent un territoire Zero SDF. Nous demandons que les villes, agglomérations, instances départementales et représentants de l'Etat mettent à la disposition des associations des lieux, à minima à Colmar et Mulhouse, pour que les associations puissent accueillir tout au long de l'année des personnes dans un abri de nuit avec des équipes d'accompagnement social.

Nous demandons également **la mise à disposition des appartements vacants** dans le parc public pour sortir les personnes de l'hôtel et leur permettre d'entrer dans le logement sous forme d'un accompagnement prévu dans le cadre de la mise en œuvre du logement d'abord.

Pour un territoire zéro SDF et signer la déclaration des Droits des Sans Abris, et soutenir l'installation du Carillon

2.2.- L'accès à un logement adapté à la situation

CONSTATS NATIONAUX

Concernant le logement social, le CAU constate que l'augmentation du taux du livret A équivaut à un triplement de la RLS. Un coup de pouce de 80 millions a été annoncé par le gouvernement (mais que pour les nouveaux emprunts d'où 80 M), alors qu'il faudrait compenser les 3 milliards supplémentaires que cela va coûter aux bailleurs sociaux. Le CAU demande un plan sur 5 ans chiffré et une trajectoire claire, et pas seulement des expérimentations locales.

-**Et Localement :**

Les constats nationaux se répercutent dans notre territoire
On peut constater à la fois une augmentation de la demande HLM et insuffisamment de réponses adaptées aux situations des ménages (hausse des demandes des ménages précaires)
Par ailleurs, certains ménages précaires peuvent être relogés loin des villes (Sundgau par exemple) ce qui occasionne des problèmes de mobilité (travail) ou d'accès aux droits.

Comment l'observatoire qu'est l'ADIL68 ainsi que tous les outils existants au sein des intercommunalités ou à l'échelon départemental peuvent être mobilisés pour travailler à un réel plan d'action à tous les échelons ?

2.3.-le logement d'abord

Au plan national :

La publication du Plan Logement d'Abord 2 est suspendue. Ce plan était censé être un volet du Pacte des Solidarités. Il est déjà écrit par la DIHAL et devait être dévoilé à la présentation du RML de la FAP mais cela a été repoussé car en attente d'arbitrage. L'arbitrage en question est un choix entre rester sur les 44 millions (avec IML et pensions de famille) ou 60 millions (ce que défendent tous les membres du CAU, pour intégrer l'accompagnement social, les territoires d'expérimentation). On parle donc d'un arbitrage de 16 millions d'euros qui bloque le processus.

Localement :

L'évaluation[1] réalisée à l'occasion du premier plan Logement d'abord à Mulhouse a constaté des avancées, une dynamique mise en route mais aussi un certain nombre de problèmes (définition du public, portage politique insuffisant, manque de lisibilité de la démarche et de l'équipe ressource, divergences de pratiques, faiblesse de la captation de logements etc...)

Nous pensons également que l'Etat a fortement réduit les exigences de cette démarche et notamment a privilégié la mise en place de l'IML et de maisons relais, solutions qui ne sont pas adaptés à tous les publics concernés.

L'évaluation rappelle les 8 principes fondamentaux du housing first

- Le logement est un des droits fondamentaux de l'homme
- Choix et contrôle par les usagers des services
- Séparation entre le logement et le traitement
- Services d'accompagnement orientés vers le « rétablissement »
- Principe de la réduction des risques
- Engagement actif sans coercition
- La personne est au centre de l'accompagnement

- Souplesse de l'accompagnement qui sera proposé aussi longtemps que besoin

(LES 8 PRINCIPES FONDAMENTAUX DU HOUSING FIRST- https://housingfirsteurope.eu)

le logement d'abord : préconisations de l'évaluation

Et préconise :
1.Communiquer davantage autour du projet LDA et former en continu les intervenants médico-sociaux.
2. Simplifier et expliciter le pilotage du LDA.
3. Recruter une personne en charge de la captation de logements, qui mobiliserait à la fois le parc privé et le parc social.
4. Définir un public cible et favoriser l'« aller vers ».
5. Développer les formations interacteurs et l'accès à des informations sur les établissements concernés par le LDA.
6. Organiser une formation tous les 6 mois sous forme de formation-action qui parte des pratiques et proposer le développement de groupes d'analyse de la pratique.
7. Développer davantage l'accompagnement proposé par l'équipe ressource.
8. Adapter l'offre de logement aux situations et aux besoins des personnes accompagnées.
9. Effectuer une étude démographique pour identifier le public concerné et ses besoins.
10. Faciliter les ouvertures de droits et l'accès rapide aux documents administratifs en créant un régime spécifique pour les personnes accompagnées dans le cadre du LDA.

Nous soutenons ces préconisations pour une démarche LDA2, qui sera conditionnée par la question du budget mais aussi par un portage politique volontaire et affiché

[1] Publié en décembre 2021 par l'école de Praxis sociale de Mulhouse

le logement d'abord : la mise en oeuvre locale

Mulhouse et son territoire ont été retenus par l'État pour mettre en œuvre de manière accélérée la politique du logement d'abord.

Sur Mulhouse, la ville s'est concentrée sur la mise en œuvre :

d'un partenariat avec les centres d'hébergement et promouvoir les équipes à prendre en charge les personnes dans le cadre des politiques du logement d'abord.

La mise en œuvre d'une Commission chargée d'étudier les situations complexes.

La mission confiée aux agences immobilières, à vocationsociale d'assurer la prospection du logement privé. Comme clé de voûte de la politique du logement d'abord à Mulhouse.

Le lancement d'une équipe d'accompagnement spécifique dédiée au logement d'abord., tout d'abord confiée à plusieurs associations, pour ensuite être dévolue à une seule association.
Une action de prévention des expulsions locatives, intéressante mais insuffisante

Si toutes ces mesures ont permis des avancées, cette politique sur Mulhouse n'a pas pris en compte les attendus des associations qui ont été exprimées lors du laboratoire d'expérimentation du logement d'abord et de ses 18 propositions. (annexe)

2.4 - Les gens du voyage

Au plan national, le CAU travaille à un plaidoyer p**our que la caravane soit reconnue comme un logement** (les aides légales et extralégales s'appliqueront donc aux gens du voyage). 3 millions d'euros sont prévus pour la rénovation des aires d'accueil→ il faudrait 10 fois plus pour atteindre les objectifs.

Localement
Les situations vécues par les Gens du voyage liées à l'importance de leur ancrage territorial anciens et constants, se traduisent aujourd'hui par **une diversité de situations de mal logement**. L'ensemble de ces besoins trouve difficilement leur juste articulation avec les dispositifs mis en place ou en cours de programmation. (APPONA)

Les personnes séjournant sur les aires d'accueil **n'ont pas droit à une aide à l'énergie** bien que réglant l'électricité à laquelle elles sont raccordées. Elles n'ont pas plus le droit aux prestations d'aide au logement.
La révision du Schéma départemental d'accueil des Gens du voyage venant à échéance en 2018 est enfin relancé. Les enjeux sont importants en termes d'animation de ce schéma, de création de places (là où il y a des besoins et pas uniquement là où il y a des obligations légales), de propositions d'habitat adapté pour répondre aux besoins d'ancrage, de moyens dédiés aux actions d'accompagnement notamment en matière d'accès aux droits, de santé et de scolarité, d'autant que depuis une dizaine d'années rien n'a été réalisé.

Cette inaction se traduit aujourd'hui par des aires d'accueil trop chères ou mal équipées qui ne sont pas occupées, des situations de stationnements illicites en particulier sur la zone des trois frontières, des situations d'errance de familles qui ne trouvent pas de lieux où s'installer de façon plus pérenne, des situations de mal logement (absence de sanitaires, d'eau, d'électricité, d'habitat salubre) pour des familles sédentarisées.

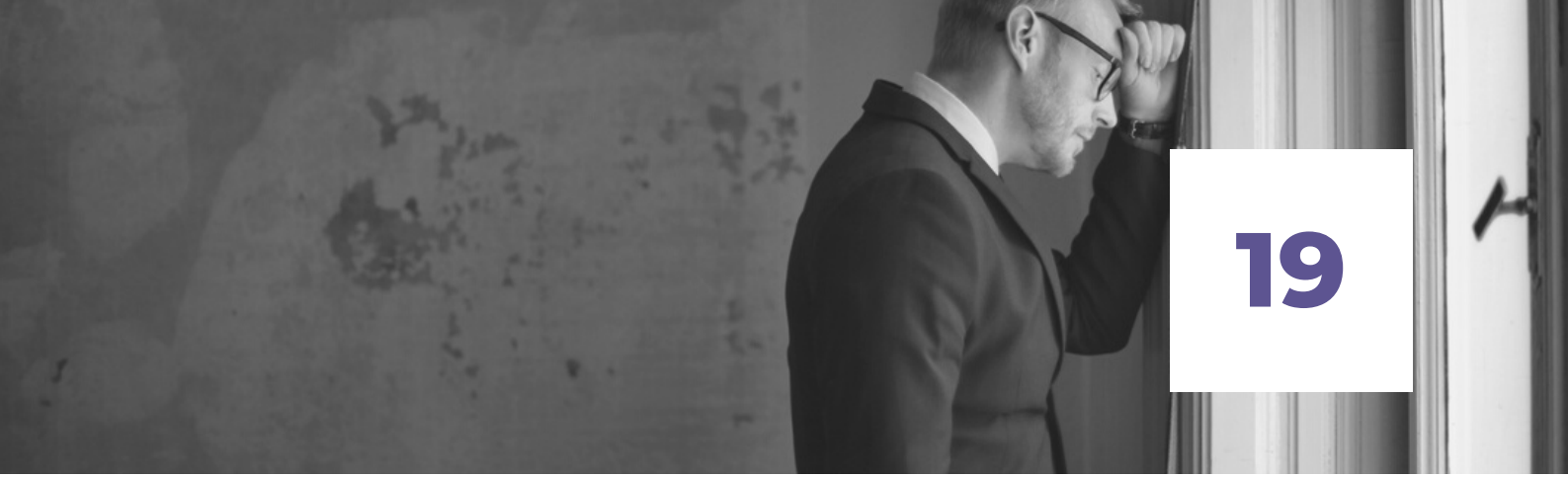

2.5 - prévention des expulsions locatives

Comme ailleurs en France, **les recours DALO sont en augmentation**

En cas de problèmes locatifs ou de gestion ou d'impayé de loyer, **les personnes peinent à trouver un interlocuteur et des informations pour mener les démarches.** A cela s'ajoute la difficulté de faire appel dans une situation que l'on peine à affronter.

Il est difficile d'obtenir des données de la Préfecture sur les chiffres concernant les expulsions. Le PDALHPD fait le point annuellement pour le Haut Rhin :

- les CFP accordées (expulsion avec concours de la force publique) :

2019	2020	2021	2022
556	411	323	337
·	-25%	-20%	+5%

Constat de baisse puis de stagnation, mais les chiffres restent élevés. Au regard de la nécessaire mais encore insuffisante prévention des expulsions

- Les CFP exécutées

2019	2020	2021	2022
326	206	292	223
·	50% des CFP accordées	90% des CFP accordées	66% des CFP accordées

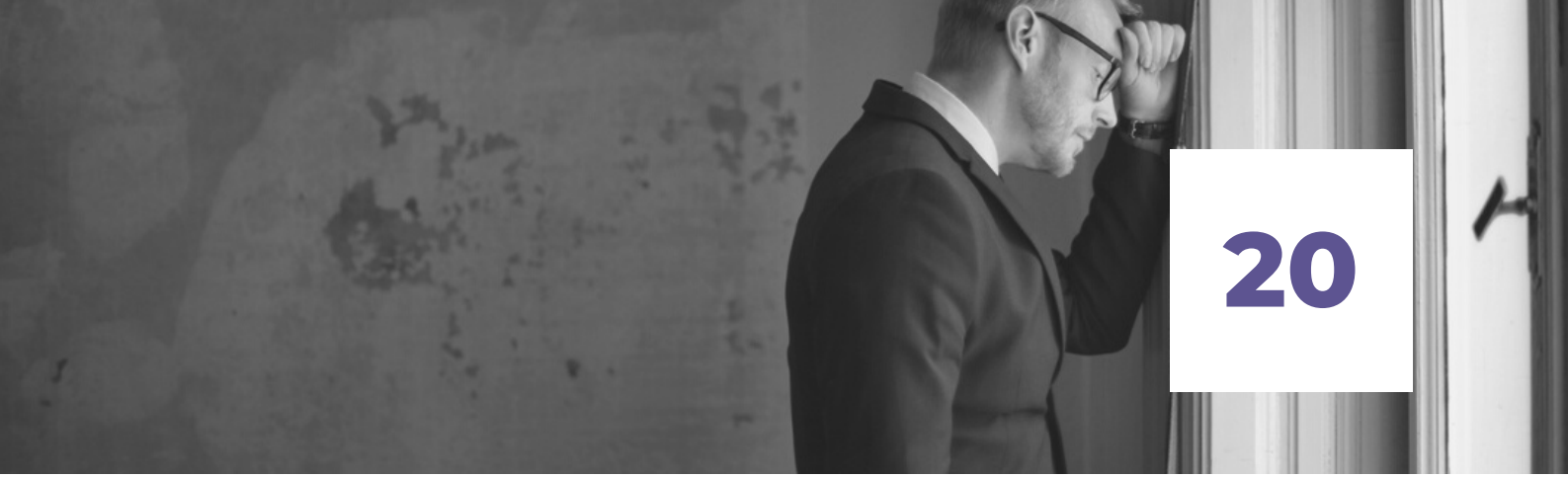

expulsions locatives

C'est ici que l'on mesure que la prévention doit s'intensifier, et nous continuons de demander qu'il n'y ait aucune expulsion sans relogement, ce qui n'est toujours pas le cas.

- les DSF réalisés (Diagnostic Social et Financier)

	2020	2021	2022
Objectifs	Objectif 50% des assignations		Objectif 80% des assignations
proposés	46% sur Mulhouse /Colmar	57% Sur Mulhouse / Colmar	55% Sur Mulhouse / Colmar
Dont réceptionnés		82%	82%

Le PDALHPD prévoit d'arriver à 100% de DSF réalisés en 2023.

Il faut rappeler que 100% de DSF réalisés c'est juste respecter la loi, afin de faciliter la prévention et d'informer le juge. Même si les progrès sont notoires, **nous sommes encore loin d'un DSF systématique avec une démarche d' »aller vers » qui rétablisse la confiance nécessaire pour favoriser la prévention.** Les postes dédiés actuellement sont notoirement insuffisants.

En effet à Mulhouse des postes ont été financés localement pour mettre en œuvre la prévention des impayés, et le CCAS a eu l'initiative de mettre en place une cellule de coordination : **si le partage des informations progresse, les moyens ne suffisent pas pour une démarche plus volontaire, humaine et efficace « d'aller vers » les ménages en difficulté financière.**

2.6 - Propositions globales : hébergement et logement. Pour une réelle inconditionnalité de l'accueil et pour un hébergement digne complémentaire d'une politique efficace du logement

La mobilisation générale du secteur de l'aide aux personnes sans-domicile ou précaires, et la coordination des acteurs de l'hébergement, de la veille sociale et du soin dépendant le pic de pandémie a démontré qu'il est possible de sortir du sans-abrisme en amplifiant l'effort de l'accompagnement, mais il reste à développer la qualité de cet accompagnement en relançant la sortie vers le logement, dans une logique renforcée de Logement d'abord.

Nous demandons la fin réelle de la politique de l'urgence hivernale, qui consiste toujours encore à ajuster l'accueil aux données hivernales, tout en diminuant le nombre de places d'hébergement

.

Le système d'aide aux personnes sans domicile doit définitivement s'orienter vers le Logement d'abord, pour éviter, à chaque crise ou chaque hiver, de bricoler des solutions palliatives qui ne permettent que de survivre.

Des solutions à moyen et long terme sont indispensables pour garantir à chaque personne une solution digne et pérenne, en investissant massivement dans une politique de Logement qui permette de mettre en œuvre ses ambitions et ses exigences.

Cela doit se traduire par des moyens accrus :

- Construire davantage de logements sociaux abordables et de qualité
- Revaloriser les APL, qui sont les allocations les plus redistributrices

propositions globales suites

-**Attribuer davantage de logements sociaux aux personnes sans domicile, grâce à des baisses de quittance ciblées,** une revalorisation des APL, un renforcement des mesures d'accompagnement social (AVDL) et un respect strict des quotas d'attributions en faveur des ménages très pauvres et prioritaires sur l'ensemble des contingents.

-**Améliorer la couverture territoriale des services d'accompagnement de proximité** pour l'accompagnement aux droits liés à l'habitat, et à l'accès aux droits en général

- **Dans la lutte contre l'habitat indigne, et la lutte contre la précarité énergétique**, développer les moyens suffisants et efficaces pour concilier rénovation performante et précarité des ménages propriétaires. Par exemple : rénovation globale performante avec reste à charge zero pour les propriétaires occupants modestes (EAPN France Réseau Européen de lutte contre la pauvreté)

Le CNR logement vient de communiquer ses propositions : 200 acteurs du logement ont produit 20 préconisations, en voici quelques unes :
-une montée en puissance significative du LDA
-une augmentation des logements sociaux et les rénovations énergétiques
-une régulation volontaire du marché
-faciliter la production de l'offre
-faciliter la transitions écologique pour tous et notamment les ménages les plus fragiles
Le logement doit devenir une priorité : une politique structurelle ambitieuse est devenue une urgence

et sur le plan local

-concernant le logement d'abord :

-Une **mise en œuvre d'une politique plus engagée** pour la mise à disposition de logements pour accélérer l'accès au logement et le maintien des personnes dans le logement classique ;
-Favoriser la mise en place d'un accompagnement social tel que l'ont défini les politiques européennes de mise en place du logement d'abord ;
-**Favoriser le concept d'accompagnement sans rupture,** dissociant les accompagnements des mesures financières auxquelles elle sont attachées.

-**loger des personnes actuellement hébergées en logements sociaux** : **pour ne pas les remettre à la rue,** par une action partenariale AREAL / DDCSPP et associations : par la demande de places en IML supplémentaires et plus de financement de l'accompagnement, en négociant avec les bailleurs sociaux l'accueil de publics fragiles ou sans droits.
-**Que les situations de mal logement et de discrimination vécues par les Gens du voyage** trouvent toute leur place dans la déclinaison locale des politiques et dispositifs de lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale. Qu'en parallèle, le nouveau Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage du Haut-Rhin (SDAGV) devienne fonctionnel et prenne en compte les constats énoncés

- **Des actions plus ambitieuses pour prévenir en amont les impayés de quittance, les expulsions locatives**

- **Mettre un terme aux expulsions locatives sans relogement** : Le nombre des CSP est en diminution mais nous demandons qu' aucune expulsion sans solution de logement adaptée ne soit prononcée, quelque soit la situation du ménage.
Le CAU demande également au gouvernement de renforcer les moyens des préfets pour indemniser les propriétaires et prévenir les expulsions en abondant le fonds d'indemnisation.

-Nous demandons également qu'il y ait cohérence entre le PDALHPD, le SDAGV, et les objectifs et outils de la CEA et des intercommunalités, pour une politique volontariste et engagée dans le domaine de l'Habitat. En effet les travaux du CNR logement concluent à ce que la politique du logement soit mieux adaptée localement.

Pour cela, des outils techniques sont suggérés, comme le remplacement d'objectifs nationaux de construction par des plans locaux, ainsi qu'une meilleure connaissance de la répartition territoriale de la demande, sans enlever à l'État son rôle central.

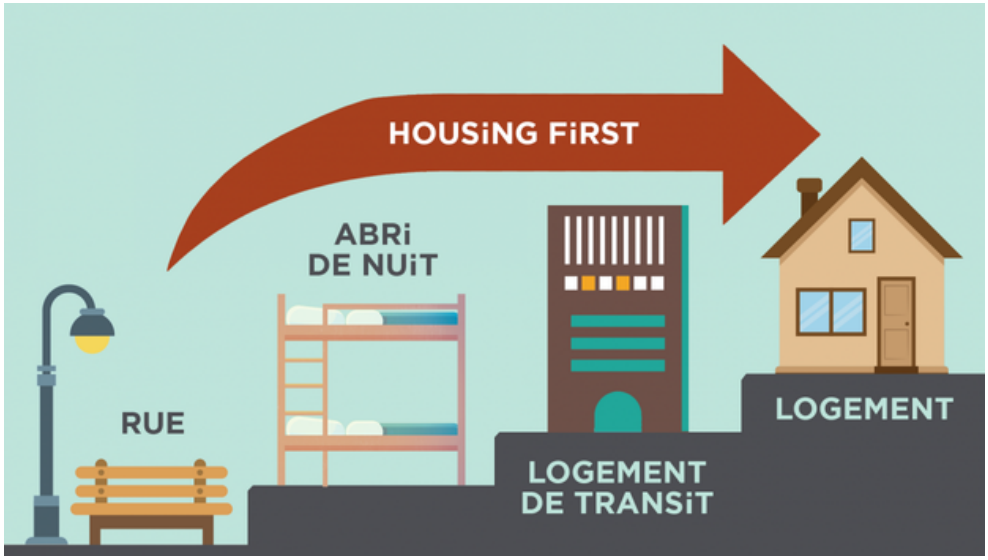

3- L'intégration des migrants

3.1- Contre le projet de loi :

Chaque gouvernement, presque chaque année souhaite surenchérir sur le panel des textes législatifs en créant une augmentation de mesures contraignantes.

La croyance dans la capacité du politique à modifier le cours des migrations pour peu qu'il y consacre l'énergie nécessaire est d'abord alimenté par l'ignorance du contexte international.

Ce n'est pas seulement en France que l'immigration progresse depuis l'an 2000, c'est dans le monde en général et dans la plus grande partie de l'Europe. Que cela plaise ou non, La migration internationale est un phénomène banal : la France ne saurait échapper à l'essor mondial de la migration. Dans un second temps, toutefois, unregard plus attentif révèle que l'**immigration progresse en France à un rythme plus faible que dans la plupart des pays occidentaux.**

Ce printemps, un nouveau projet de loi est venu s'ajouter aux nombreuses lois déjà en œuvre dans notre pays.

Le dispositif d'accueil des personnes en demande d'asile a retrouvé son taux d'arrivée d'avant la période du COVID. L'accueil d'urgence pallie à ces arrivées particulièrement pour les familles, les isolés n'ayant que peu ou pas de solution et le dispositif mille feuilles du gouvernement n'intègre pas, dans la situation économique de notre pays, l'absence de main d'oeuvre dans de nombreux secteurs. AMAELLES (réseau APA-aide aux personnes âgées), reconnait avoir un potentiel de plus de 100 demandes en attente et serait prêt à former des personnes à l'aide à domicile s'il n'y avait les contraintes administratives bloquant les démarches et ayant pour but de faire "fuir" l'étranger en demande d'asile.

Ce nouveau projet de loi est la 20ème loi et chacune des lois n'a fait qu'aggraver la situation des personnes en asile .

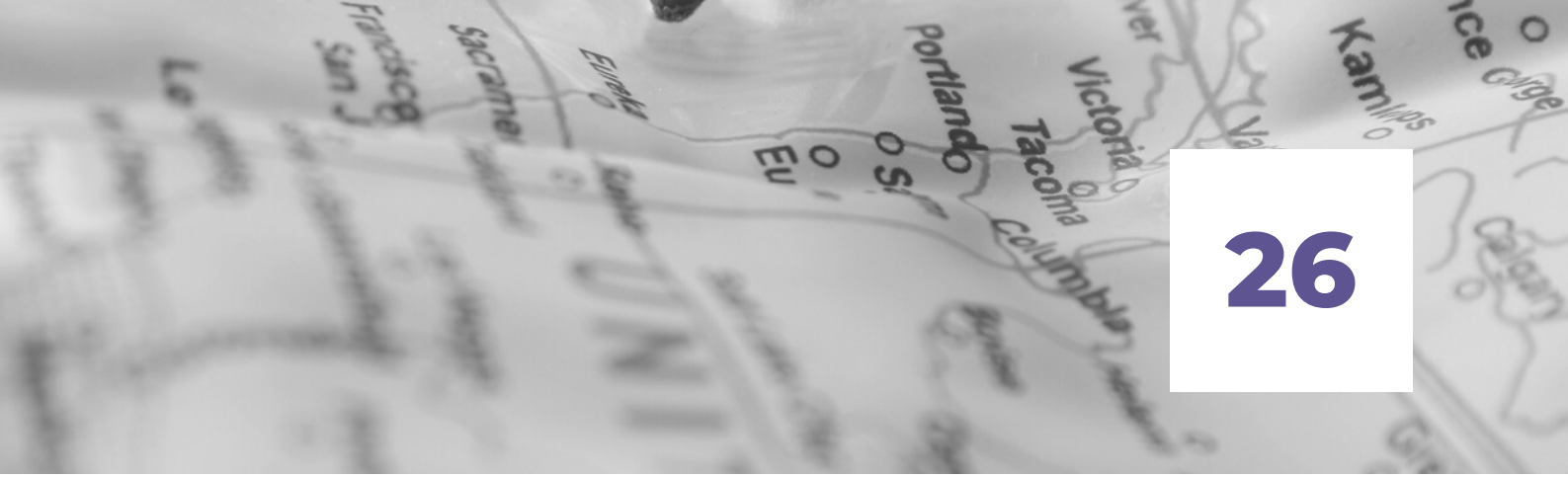

Ce projet de loi mettrait toutes les personnes en procédure accélérée, ce qui est un déni du projet de la personne et de sa situation. L'accès au recours est considéré comme un frein à l'éloignement, alors que le recours est là pour permettre aux personnes de faire valoir des droits. **La France est-elle encore un pays de Droit ?**

La protection des personnes menacées ou persécutées, mineures ou majeures, en métropole ou en outremer, doit être la priorité de toute politique d'asile. Or les organisations de la CFDA constatent que le **droit d'asile est régulièrement bafoué** aux frontières, françaises et européennes, au mépris de la Convention de Genève. Le régime d'exception des territoires d'outre-mer se renforce : la possibilité pour les personnes menacées ou persécutées dans leur pays d'origine de rejoindre le territoire français pour y demander l'asile est quasi inexistante. Plus que jamais, il apparaît que la France et l'Union européenne cherchent à restreindre à tout prix l'accès de leur territoire aux personnes en demande d'asile, quitte à les contraindre à vivre dans des pays où elles sont victimes de violations de leurs droits humains ou à ce qu'elles y perdent la vie.

On note également **un acharnement des autorités concernant les personnes placées en procédure dite « Dublin »**, qui consiste à désigner un État européen comme responsable de l'examen de la demande d'asile, sans prendre en considération le souhait des personnes. Elles représentent au moins un tiers des demandeurs et demandeuses d'asile en France aujourd'hui. Les mesures de contrôle et de répression à leur égard se multiplient : assignation à résidence, arrestation, enfermement, placement en fuite, multiplication des transferts, refus des conditions matérielles d'accueil qui les condamne à des mois de souffrance et d'extrême précarité, y compris au cours de l'examen de leur demande d'asile en France.

3.2 - Des problèmes de précarité en augmentation

Les familles déboutées ou en attente de droit au séjour **de l'aide alimentaire bénévole pour survivre**. Comme chaque association d'aide n'a pas tout ce qui est nécessaire à l'alimentation, les familles sollicitent plusieurs lieux : les associations d'aide aux migrants qui les orientent ne savent plus si les besoins sont couverts et comment faire pour être équitables.

En ce qui concerne la précarité énergétique, les factures se sont facilement alourdies de 100 à 200 € par mois : les ménages sans titre de séjour, n'ayant pas accès aux tarifs sociaux ou au chèque énergie, n'arrivent plus à faire face; les dettes s'accumulent, sans solution.

3.3 - De graves problèmes d'accès aux droits

Outre les problèmes généraux d'accès aux droits (voir point suivant), les personnes migrantes sont confrontées à des difficultés spécifiques.

En matière de démarches administratives pour le droit au séjour, le site de l'ANEF(Administration Numérique des Etrangers en France) ne fonctionne pas correctement, aux dires même de la Préfecture et aucune amélioration n'est apportée par le Ministère. Un seul point d'accès numérique est prévu et situé à la Sous Préfecture, il faut prendre rendez vous dans des créneaux précis. Tout cela rend l'accès au droit très difficile, et la personne seule doit demander l'aide des associations.

Par ailleurs, en ce qui concerne **le renouvellement du titre de séjour, le service a été délocalisé à la Préfecture de Colmar**, sans personnel supplémentaire. Là aussi la Préfecture reconnaît un retard de traitement conséquent (3 à 4 mois) par manque de personnel. Il est très difficile d'obtenir un récépissé attentat que la demande a été faite, et cette pièce est essentielle pour garder un travail ou maintenir des droits sociaux, notamment CAF, essentiels pour survivre. Il s'en suit des ruptures de droits !

3.4 -Des problèmes de logement constants

Plus encore que d'autres populations, les personnes migrantes buttent sur les problèmes de logement : les associations constatent des hausses de loyer dans les logements privés (des loyers de 300 à 500€ passent à 500 ou 600€). Si l'accès à l'APL vient en aide aux ménages régularisés, les ménages sans droit n'arrivent plus à faire face. Sans parler du problème récurrent des marchands de sommeil.

3.5 - propositions :

Sur le plan de l'organisation de l'accueil, nous demandons une véritable humanisation de l'accueil, une facilitation des démarches sociales, professionnelles pour permettre d'une part que les personnes puissent consacrer le temps nécessaire à construire leur dossier avec l'aide des associations qui souhaitent proposer la qualité de l'accueil. Accélérer les procédures n'a de sens que si les dossiers de demande puissent être traités avec respect.

L'accès aux droits doit être garanti, au regard des textes, et le projet des personnes doit être au centre des préoccupations de chaque intervenant.

Qu'aucune personne ne doive rester à la rue par faute de place et pour cela que toutes les moyens soient mis en oeuvre pour un accueil digne.

Que les mineurs étrangers puissent bénéficier des mêmes moyens que les autres enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance.

temoignage sur http://www.au68.fr

4 - L'accès aux droits

Le refus d'être stigmatisé, le manque d'information, la complexité du droit, les dysfonctionnements et la lenteur de l'administration, sont autant de réalités auxquelles les personnes en situation de précarité sont confrontées dans l'accès à leurs droits, et autant de facteurs qui contribuent au non-recours aux droits et finalement au renoncement à la citoyenneté.

41- Le non recours :

Plusieurs études[1] constatent que aujourd'hui, plus de 30 % des Français ne font pas les démarches pour avoir accès aux droits auxquels ils peuvent prétendre.
Selon la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES), le taux de non recours aux principales aides et prestations sociales s'élève à :
- Environ 34 % pour le Revenu de Solidarité Active (RSA) ;
- 50 % pour le minimum vieillesse (ASPA) ;
- 32 % pour la complémentaire santé solidaire gratuite (CSS) ;
- Et jusqu'à 72 % pour la CSS contributive.

Des taux entre 25% et 42% viennent d'être observés par la DARES pour le non recours à l'assurance chômage. (source : Observatoire des inégalités)

- 30% des personnes qui pourraient recourir à la CMU-C et disposer ainsi d'une couverture santé complète sans frais n'y recourent pas". (Sources : Edito de Références n° 72, juillet 2018, la Lettre du Fonds de financement de la CMU).

Ce non-recours reste massif aujourd'hui en raison principalement de complexités qui rendent le système peu lisible pour les personnes éligibles.

[1] Cité par les ASH du 30.3.2023 dans l'article : « Lancement de l'appel à projets Expérimentation «Territoires zéro non recours »

Localement, ces constats se vérifient. Et certaines populations subissent plus que d'autres les effets de ces graves inégalités, par exemple les Gens du voyage comme de nombreuses personnes qui souffrent de représentations négatives ont une culture de l'abandon, si il y a trop d'obstacles, ils laissent tomber … L'illettrisme et maintenant l'illectronisme compliquent la moindre démarche; l'instabilité au niveau du logement, de l'adresse fractionnent, répètent souvent les démarches.

PROPOSITIONS

Nous soutenons la **démarche Territoires zéro non recours expérimentée** il y a quelques années et qui fait actuellement l'objet d'un appel à projets du Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, afin de déployer, à partir de cet été pour une durée de trois ans dans une dizaine de territoires, une expérimentation visant à :

- **Aller vers les personnes les plus éloignées des institutions en leur fournissant l'information nécessaire et un accompagnement adaptés à leurs besoins**

- Améliorer la coordination entre les institutions et acteurs de la lutte contre la pauvreté et de l'insertion des territoires ;

- **Renforcer l'aller-vers** et le travail partenarial dans les pratiques des professionnels du travail social ;

- **Développer les échanges de données entre institutions à des fins de lutte contre le non recours ;**

-

- Coconstruire les expérimentations avec les publics ciblés par le dispositif expérimenté ;

- Travailler sur le non recours à un panel de droits sociaux dont, a minima le RSA et la prime d'activité.

-Par ailleurs nous demandons :

-L'automatisation des aides minimums de subsistances (certaines aides liées à l'enfance sont déjà automatisée) ;

- la facilitation de l'accès aux AS de secteur (certains revenus modestes n'y ont pas accès) et davantage de temps pour l'accompagnement de ces personnes

- la facilitation des démarches administratives et numériques pour éviter les non recours ou les ruptures de droits, pour faciliter la compréhension des dispositifs.

- Favoriser l'accompagnement global pour permettre aux intervenants sociaux de répondre à toutes les problématiques sociales repérées en s'appuyant sur des partenaires spécialisés, cela évite de prolonger la durée de traitement des demandes, le ping pong entre les services, la perte du lien de confiance.

-

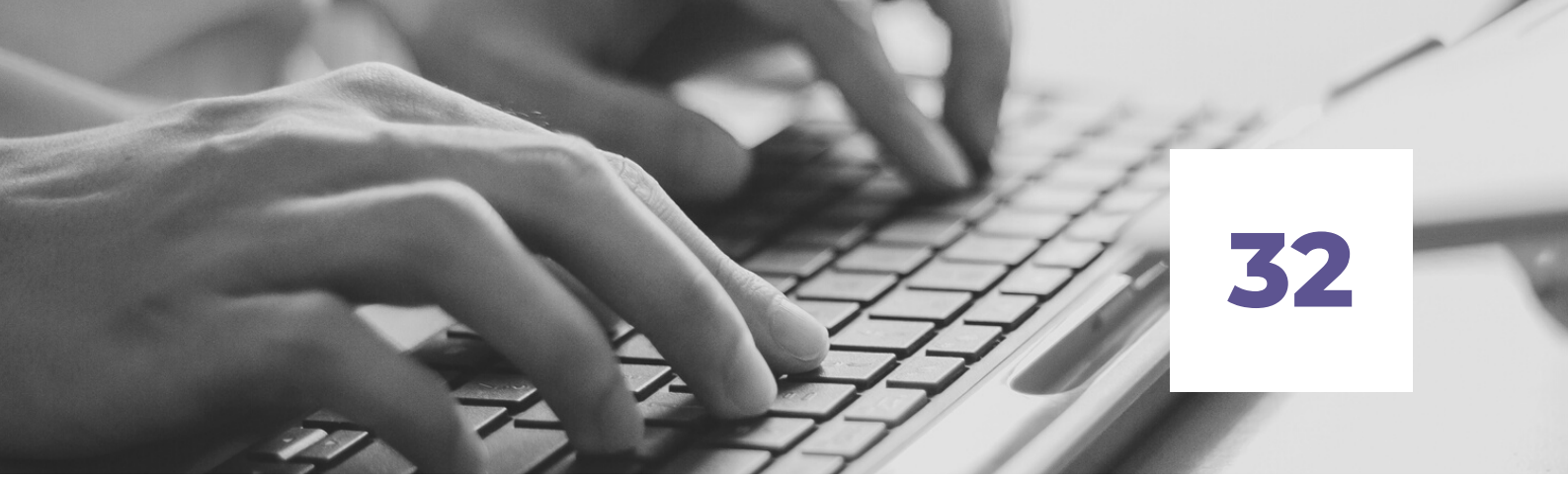

4.2- La dématérialisation et ses effets

Les espaces dédiés à l'accueil physique et à l'aide aux démarches sont insuffisants aujourd'hui pour répondre aux besoins des allocataires, les laissant le plus souvent démunis pour faire face à leurs démarches d'accès aux droits.

La dématérialisation ne tient pas compte des difficultés spécifiques que peuvent rencontrer certaines personnes (maîtrise insuffisante de la langue française, analphabétisme, fracture numérique, situations de handicap, etc.).

Les exigences en termes d'information et d'accompagnement aux démarches répondent aux obligations légales qui incombent aux organismes de protection sociale, qui doivent assurer un recours normal au service public afin de garantir l'exercice effectif des droits des personnes.

En pratique, les personnes en précarité apparaissent aujourd'hui comme les victimes principales de la fracture numérique et de la baisse de moyens et d'effectifs induite par la rationalisation des coûts des services de protection sociale.

La Défenseure des Droits ne cesse de répéter ses recommandations pour un accès réel aux droits et à un service au public respectueux, juste et digne.

De plus, pour soutenir les personnes dans leurs démarches, tous les services qui dématérialisent renvoient sur les services sociaux ou sur les associations (sans plus de moyens) et les guichets France Service ne remplissent pas le même rôle que les travailleurs sociaux ou les bénévoles

4.3.- Problèmes spécifiques CAF

Toute la démarche d'AU68 envers la CAF a pour objectif, comme le préconise la Défenseur des Droits, que **le système s'adapte aux personnes et non l'inverse.**

« Le risque que nous voyons aujourd'hui apparaître est de faire passer les droits « après » la capacité de l'usager à se conformer aux exigences techniques du service. En résumé, les services publics, en particulier ceux investis d'une mission de protection sociale, du fait des démarches applicables pour y accéder comme des procédures qu'ils mettent en oeuvre pour analyser la situation de leurs usagers, **insistent aujourd'hui très fortement sur les « devoirs » de l'usager à l'égard de l'administration, bien plus que sur les droits auxquels il peut prétendre. Il s'agit d'un renversement préoccupant.** » (Rapport activité Défenseur des Droits 2021)

Depuis 2020, le collectif a entrepris un important travail de constats des problèmes d'information, d'accès aux droits et d'accès à des interlocuteurs disponibles pour les bénéficiaires. Nous avons rédigé une vingtaine de situations problème type, et la CAF68 nous a proposé un certain nombre de rencontres, pour analyser finement ces problèmes, entendre nos propositions, et y répondre. Malgré **ces échanges nous nous heurtons toujours à des freins et un dialogue de sourds concluant au fait que les bénéficiaires doivent s'adapter** aux procédures produites par la dématérialisation, que la CAF ne fait aucune erreur. Les moyens mis en oeuvre par la CAF en matière d'information, de médiation, et surtout d'interlocuteurs sont nettement insuffisants, malgré la bonne volonté des agents, en nombre trop restreint.

La défenseur des droits constate : « **La « modernisation » des guichets place les publics les plus précaires à distance de la relation de service complexifiant et allongeant leurs parcours d'accès aux droits.** Le système provoque une « errance » des personnes, entre services publics, services sociaux, associations, bénévoles etc.... Les personnes très précarisées cherchent UNE PERSONNE à qui parler. »

-

Par ailleurs, au niveau national, le collectif « droits sociaux » animé par la Fondation Abbé Pierre, et le collectif « Changer de cap » font les mêmes constats et ont entrepris des rencontres avec la CNAF, dans le but de faire entendre leurs propositions et de les inscrire dans la nouvelle convention d'objectifs de de gestion (COG) qui déterminera la politique CNAF pour les années à venir (elle doit être finalisée pour cet automne).

Leurs propositions, comme les nôtres, peuvent se synthétiser autour des 6 principes rédigés par « Changer de cap » :

1- Respecter le droit.
2- Rétablir la transparence et la possibilité d'obtenir justice
3 -Restaurer l'accueil physique des usagers
4 -Associer les allocataires aux décisions
5. -Co-construire un numérique transparent, au service des allocataires et des agents.
6 -En finir avec l'affaiblissement de la protection sociale et ses effets délétères sur la cohésion sociale, la santé et les droits.

L'explicitation de ces points figure dans l'appel récemment lancé par Changer de Cap (https://changerdecap.net/)

Cet appel représente nos propositions, concernant la CAF, mais qui peuvent être généralisées aux autres services face aux graves problèmes générés par la dématérialisation des démarches : le sens de ces propositions étant que le système s'adapte aux personnes et non l'inverse

4.4 - L’accès aux droits bancaires

Non-accès aux comptes, aux moyens de paiement, au crédit, à l’épargne, surendettement, frais bancaires… Pour lutter contre les difficultés bancaires des personnes précaires, six associations de lutte contre la pauvreté et l’exclusion proposent des solutions concrètes.

Près d’une décennie après un premier manifeste consacré à l’inclusion financière des populations les plus fragiles, six associations (le Secours catholique - Caritas France, Emmaüs France, APF France handicap, UFC Que choisir, Familles rurales et la Confédération syndicale des familles) se sont réunies pour dresser un nouvel état des lieux de l’accès de celles-ci aux moyens de paiement et, plus globalement, de leur inclusion bancaire.

> **pour une inclusion bancaire universelle**

Une carte de paiement pour les demandeurs d'asile
Pour rendre cet accès plus effectif sur le terrain, leurs travaux collectifs proposent une quinzaine de préconisations, répartis en cinq grands thèmes. Le premier questionne la notion de « moyens de paiement pour tous », alors qu’un grand nombre de personnes précaires n’ont pas de comptes en banque ou qu’un public plus âgé souffre de la dématérialisation des procédures. Le manifeste prône, entre autres, la création d’un service bancaire universel et gratuit, la mise en place d’une carte de paiement pour les demandeurs d’asile ou encore une véritable lutte contre l’exclusion numérique.

Utilisation du microcrédit

Le deuxième thème concerne la réforme de la tarification « pour la rendre plus juste », pointant la nécessaire réduction des frais d’incidents bancaires, avec, par exemple, la création d’un plafonnement pour tous. Vient ensuite le chapitre consacré à la promotion du microcrédit personnel, ainsi que l’accès au crédit en général des personnes en situation de handicap.

Le document s'empare également de la question du surendettement, à travers une série de recommandations : mieux encadrer le crédit à la consommation, réajuster le rôle du conseiller bancaire, qui doit « faire passer l'intérêt du client avant celui de la banque », ou encore impulser des ateliers de sensibilisation au budget dès le collège.

Favoriser l'épargne des personnes handicapées

Enfin, ce « Manifeste pour une inclusion financière universelle » souhaite améliorer l'accès à l'épargne des personnes en situation de handicap, notamment parce qu'elles voient le montant de leur allocation aux adultes handicapés (AAH) diminuer en touchant des intérêts sur les quelques euros qu'ils pourraient avoir mis de côté. Pour éviter cet écueil, il s'agirait d'instaurer un seuil pour la prise en compte des intérêts de l'épargne dans le calcul de l'AAH.

-

5 - RSA et accès à l'empoi

La volonté affichée par Emmanuel Macron d'imposer une contrepartie au versement du RSA (vraisemblablement 15 à 20 heures d'activité par semaine) est fortement décriée **par les associations qui ont toujours défendu le versement de ce minima social sans contrepartie**. Ce revenu représente en effet un minimum pour vivre et ne doit pas être conditionné à des actions, alors même que certaines personnes en situation de grande vulnérabilité seront en incapacité de répondre à ces exigences.(source UNIOPSS)

C'est bien l'accompagnement et des emplois disponibles et adaptés aux profils de ces personnes qui leur permettront de sortir de la spirale de l'exclusion.

Un petit exemple local à Mulhouse : en 2022, grâce à un accompagnement important des bénévoles de Caritas, 7 personnes ont retrouvé un emploi.

En juillet 2022, Mme JENN, vice présidente de la collectivité européenne d'Alsace a interpellé les associations accompagnant les bénéficiaires du revenu de solidarité active en formulant des recommandations dont la teneur nous choque et qui, s'apparentant à injonction au retour à l'emploi semblent témoigner d'un manque de connaissance de la réalité des publics en précarité dans leurs difficultés d'insertion.

Elle écrivait : « L'engagement important de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur des bénéficiaires du rSa doit bénéficier à ceux qui en ont réellement besoin et qui en respectent les conditions d'octroi. Dans cet objectif, des procédures de vérification de l'éligibilité aux droits sont mises en oeuvre tout au long du parcours » : **du contrôle plutôt que davantage d'actions d'accompagnement** !

Les principes sur lesquels se fonde l'attribution du RSA, définis à l'article L 115-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles soulignent explicitement que le revenu de solidarité du RSA est un outil essentiel de lutte contre la pauvreté afin de garantir un revenu minimal aux personnes privées d'autres ressources notamment celles du travail.

Retrouver nos deux lettres à la collectivité Européenne d'Alsace restée sans réponse sur http://www.au68.fr

Il pose par ailleurs le principe du droit à un accompagnement social dans l'objectif d'une insertion vers l'emploi. Il n'est ici jamais question d'obligation à l'emploi et encore moins d'injonction punitive. Bien au contraire, la Loi met l'accent sur l'obligation de moyen dans l'accompagnement vers l'insertion professionnelle

Ainsi, la Cour des Comptes analyse dans son rapport public thématique sur le RSA de janvier 2022 qu'à l'échelle nationale, **seuls 50% des bénéficiaires du RSA ont signé un contrat d'engagement réciproque**.

Il indique également que seul un tiers des allocataires RSA a retrouvé un emploi sept ans après l'entrée dans le RSA, la faute en est à des défaillances de l'accompagnement et non à la mauvaise volonté des bénéficiaires.

Aujourd'hui, le RSA constitue un socle de revenus pour 1,8 million de foyers, soit près de 4 millions de personnes avec les conjoints et enfants, pour une dépense publique de 15 milliards d'euros (prime d'activité et accompagnement compris). Cela représente 7 000 euros par ménage et par an, « **ce qui en fait l'une des aides publiques les moins coûteuses par rapport à son impact social », rappelaient les chercheurs Yannick L'Horty, Rémi Le Gall et Sylvain Chareyron en 2022**

- Propositions

Pour soutenir l'insertion, 2 objectifs sont complémentaires = **créer des emplois décents, non qualifiés et de proximité**, (comme le fait par exemple le programme Zéro Chômeur de Longue Durée- TZCLD) et **renforcer un accompagnement adapté.**

La CEA ne peut pas d'un côté renforcer les contrôles sans contrepartie d'accompagnement et refuser l'aide financière nécessaire à la mise en place d'un programme local TZCLD. Nous demandons que la collectivité soutienne ce type d'initiative.

Le collectif Alerte propose, dans un communiqué de presse du 18.4.2023 : "Les associations de solidarité rappellent que toute politique volontariste visant au retour à l'emploi de personnes durablement éloignées nécessite un véritable accompagnement. Les 18 expérimentations territoriales de France Travail doivent permettre de démontrer que l'accompagnement est plus efficace que la sanction, grâce à des moyens humains supplémentaires en particulier au sein du service public de l'emploi, faute de quoi la logique « d'aller vers » risque d'être purement incantatoire.

A ce titre, les associations réitèrent trois revendications majeures pour le succès de France Travail :

1. Le gouvernement doit attendre un bilan des expérimentations - qui n'ont d'ailleurs toujours pas démarré - avant de présenter une loi de généralisation de principes qui devraient d'abord avoir démontré leur efficacité sur le terrain, en toute transparence ;
2. **Le droit à un revenu minimum garanti doit rester inconditionnel. Toute suspension ou radiation du RSA doit être limitée aux situations de fraude délibérée ;**
3. Les heures d'accompagnement des allocataires de minima sociaux ne peuvent pas être de l'activité déguisée mais bien des actions de reprise de confiance en soi pour lever les freins à la reprise d'emploi."

6 - L' ACCES AUX SOINS

Le contexte de la crise Covid-19, qui persiste, met en lumière les limites d'un système de santé dysfonctionnel. **Par ailleurs, la crise nous a rappelé l'importance de la prévention en matière sanitaire ainsi que la nécessité d'une politique de santé publique garantissant l'accès aux soins de tous.**

Il s'agit d'élaborer, au plan national et local **une stratégie de santé globale** et co-construite avec les professionnels de santé et du social (des secteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires), les usagers/patients et leur entourage.

Penser la santé selon une approche globale consiste à donner une place importante à la notion de parcours : les pouvoirs publics sont attendus sur un plan d'action d'envergure prenant en compte les déterminants de santé (sociaux, économiques, individuels, environnementaux...), et qui ne réduise pas la santé aux seuls soins médicaux. (UNIOPSS)

6.1 - Personnes en situation de souffrance psychique

Un rapport de l'Organisation mondiale de la Santé signale une augmentation de plus de 25 % des troubles anxieux et dépressifs depuis le début de la pandémie de Covid-19 à l'échelle mondiale.

Pourtant, l'offre en santé mentale demeure insuffisante.

L'Uniopss, avec Santé mentale France et l'ADESM, identifie les priorités en santé mentale et propose des solutions concrètes : favoriser la participation des usagers/patients et de leur entourage, adapter l'offre de soins aux parcours complexes et développer l'offre de proximité, développer l'« aller vers » comme principe organisationnel, favoriser le décloisonnement et la coordination entre le social, le médico-social et le sanitaire, renforcer les moyens en prévention et promotion de la santé, favoriser la lutte contre la stigmatisation, développer la recherche, l'innovation et les formations croisées entre les professionnels du social, du médico-social et du sanitaire.

L'accompagnement en santé mentale intègre aussi bien la psychiatrie que l'accompagnement social, addictologique, psychologique et la prise en compte des savoirs expérientiels et des compétences de l'entraide et la pair-aidance.

Le paradigme du rétablissement est central dans ces accompagnements.

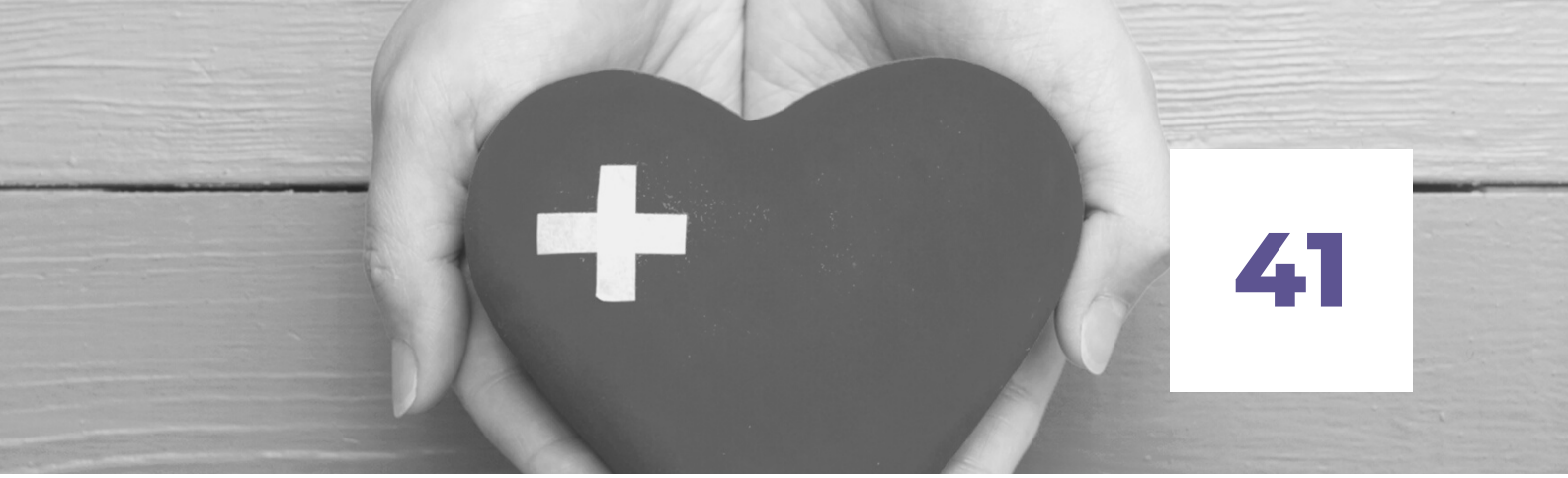

des menaces pesent sur l'aide médicale d'ETAT

-6.2 - Un accès à l'AME (Aide Médicale d'Etat) de plus en plus complexe

Pour les ménages à droits incomplets, **l'accès à l'AME, qui est un droit et conditionne l'accès aux soins, s'est considérablement complexifiée** : les justificatifs se sont multipliés et les conditions durcies : par exemple, il faut photocopier toutes les pages du passeport, mêmes vides et le passeport albanais compte 32 pages; ou encore, pour justifier de ressources, en cas de location, il faut une photocopie du bail, de la facture EDF et prouver qu'on a les moyens de payer le loyer. Une fois le dossier complet, il est traité nationalement (à Bobigny) et même s'il est complet, il est fréquent qu'une demande de pièces soit faite : la réponse doit parvenir dans un délai de 30 jours, sinon il faut recommencer tout le dossier. DSi le droit à l'AME est ouvert, il arrive aussi que des médecins (dentistes ou ophtalmologues par exemple) refusent les soins. Une association comme l'AADA estime à 440 les accompagnements à ces dossiers sur une année !! Des députés ont reconnu qu'il y avait là **un réel frein à l'accès aux soins, qui peut avoir des répercussions sur la santé publique.**

- Des menaces pèsent sur l'AME

Toute mesure qui contribue à réduire l'accès de quiconque à la santé est contraire au respect des droits fondamentaux et porte atteinte à la dignité individuelle. Depuis plus de 20 ans, réforme après réforme, **les dispositifs établis d'accès à la santé pour les personnes étrangères installées en France subissent des restrictions croissantes** au motif que la prise en charge des soins coûterait trop cher et que des personnes étrangères viendraient en France dans le but de se faire soigner gratuitement.

La réalité est toute autre.

Concernant l'Aide Médicale d'État (AME), ce dispositif public s'adresse aux personnes étrangères en situation irrégulière sur le territoire français et disposant de ressources inférieures à 800 euros par mois. Il permet à une population exposée aux risques de santé en raison de conditions de vie souvent précaires d'accéder à des soins. **Pour autant seules 51% des personnes éligibles à L'Aide Médicale d'État sont effectivement couvertes** : une enquête de la Cimade (20.4.23) montre l'ampleur des obstacles administratifs auxquelles se heurtent les personnes concernées pour faire valoir leurs droits . Et cette aide ne représente que 0,4% de l'ensemble des dépenses de santé françaises.

Les attaques politiques et législatives au dispositif de l'AME sont récurrentes. En mars dernier encore, le Sénat a amendé le projet de loi asile et immigration, pour l'instant reporté, pour rendre la vie impossible aux personnes sans-papiers, en entretenant l'idée qu'elles seraient des « profiteuses » du système. Pourtant, les statistiques et chiffres officiels prouvent le contraire.

Nous demandons que l'accès aux soins pour les personnes migrantes soit maintenu, garanti et facilité

6.3 - Pour les gens du voyage,

bien que la CMU ait représenté un grand progrès dans l'accès aux soins, l'espérance de vie des populations Gens du voyage est en moyenne de 15 ans inférieure à celle du reste de la population, une étude récente de Médecins du Monde est venue réaffirmer ce constat déjà fait il y a plus de 20 ans. La santé des Gens du Voyage se caractérise par une mortalité prématurée, la prégnance d'un certain nombre de pathologies - maladies cardio-vasculaires, diabète, problèmes dentaires - ainsi que l'existence de pathologies liées aux conditions de vie et de travail. De plus, la lourdeur des démarches administratives et le recours préférentiel aux services d'urgence sont un frein à un suivi médical efficace.

En conclusion

Les problèmes subis par les ménages les plus précaires s'enchaînent les uns aux autres, empêchant qu'ils sortent de la pauvreté, et accentuant les inégalités.

L'ADIL68 a mis en place un observatoire de la précarité, remarquable outil de connaissance, de constats et d'analyse pour soutenir une politique locale : pour tenir à jour et développer les travaux ce cet observatoire, nous demandons le financement d'un ½ poste par an, dépense fort modeste au regard des enjeux.

Nous souhaitons continuer de travailler avec les autorités locales et représentants de l'Etat, avec les élus, afin de construire ensemble des solutions locales, mais aussi d'interpeler élus et décideurs pour faire remonter au plan national les propositions contenues dans ce plaidoyer

A ce titre, lors du congrès de l'UNCASS du le ministre J.C.Combes a fait état des "quatre axes" de ce pacte des solidarités :

- "la prévention de la pauvreté et la lutte contre les inégalités à la racine" ;

- "l'amplification de l'accès à l'emploi pour tous" ;

- "la prévention de la bascule dans la pauvreté et la lutte contre la grande exclusion", en "allant chercher les personnes qui sont les plus exclues et les plus isolées", entre autres dans le cadre de "Territoires zéro non-recours que pourront porter les CCAS volontaires",

- "l'accompagnement des plus précaires dans la transition écologique en diminuant les charges qui pèsent sur les plus modestes", y compris dans le domaine de l'alimentation.

Tout cela "**ne pourra se mettre en œuvre que dans le cadre d'un partenariat étroit entre l'Etat et les collectivités**". Pour assoir ce partenariat, le nouveau pacte doit être "l'occasion de refonder la démarche contractuelle", en concluant "**de véritables pactes locaux des solidarités avec les départements et les métropoles**", et nous nous permettons d'ajouter : avec toutes les villes du département, en y associant

annexe. les 18 propositions logement d'abord

1 Etre locataire : un droit ! Un logement sans argent
2 Faire vivre une plateforme de coordination des bonnes pratiques
3 Promouvoir la parole des personnes accompagnées sur l'ensemble de la gouvernance du LDA
4 Accéder à un logement : source de perspectives d'avenir rpour les jeunes de 17 à 25 ans
5 Osons le housing first !
6 Créer une passerelle entre soins et logement d'abord
7 Évaluer en marchant
8 Accéder aux droits : un facilitateur pour le logement d'abord
9 Développer une communauté de pratiques mobiles
10 Prévenir les expulsions locatives...
11 Pairs-aidants : avec nous !
12 En finir avec les ruptures de parcours
13 Le lien d'abord : venez comme vous êtes !
14 Assurer une gestion locative de proximité efficace et inclusive
15 Passer de l'accompagnement normatif à l'intervention bas seuil
16 Le cash(e) du logement d'abord : réduire les coûts
17 Croiser les regards, c'est dénouer les problématiques
18 Pas de logement d'abord sans logement !

vous trouverez les argumentaires sur le site AU68.FR

Les associations unies du Haut-Rhin

FNASAT Gens du voyage
ATD quart monde
Caritas Alsace
CIMADE 68
CLCV
Collectif citoyen solidaire
Collectif RSA
Emmaüs Cernay
FAS Grand Est (Fédération des Acteurs de la Solidarité)
Fondation Abbé Pierre Alsace
Fondation de l'Armée du salut
Habitat et Humanisme Alsace Sud
Ligue des Droits de l'Homme
Maison de la citoyenneté mondiale
Solidarité femmes 68
UNAFO
Collectif Urgence Welcome
URIOPSS Grand est

et les associations adhérentes des fédérations :

ACCES 68
APPUIS
SURSO
ALSA
ALEOS
SILONE

retrouvez notre site
en suivant le QRcode

COLLECTIF ASSOCIATIONS UNIES
HAUT RHIN

POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE DU LOGEMENT

Septembre 2023